



PPCR : ON EN EST OÙ ?

Le dossier « Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations » est un projet ambitieux : rapprocher les fonctions publiques et les différentes filières entre elles.

Parmi les mesures emblématiques : 3 grades par catégorie (A,B et C), une revalorisation des grilles sur plusieurs années, un cadencement unique d'avancement d'échelon, une partie des primes transformée en points d'indice, etc.

Le 6 juillet, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique territoriale (CSFPT) examinait 12 projets de textes parmi lesquels 3 projets de décrets concernant les fonctionnaires de catégorie C et B ainsi que les agents de maîtrise.

Ce ne sont pas moins de 19 amendements qui ont été défendus par l'UNSA !

UN PPCR LOW COST POUR LA TERRITORIALE ???

Pour l'UNSA, les agents de maîtrise et agents de maîtrise principaux, les sergents et adjudants de sapeurs pompiers ainsi que les brigadiers chef principaux et chefs de police municipale exercent clairement des missions d'encadrement, dirigeant parfois jusqu'à une quinzaine d'agents.

Lors de la séance plénière du mercredi 6 juillet 2016 en présence de la ministre Annick Girardin, face au refus d'intégrer ces agents en catégorie B, l'UNSA a tapé du poing sur la table. Cette décision est un manque de reconnaissance de ces agents et plus largement de la Fonction Publique Territoriale !

POUR L'INTÉGRATION EN CATÉGORIE B :

Ils ont dit oui !

EMPLOYEURS

Ils ont dit non !

Cfdt:

L'UNSA COMBATIVE AU CSFPT !

L'UNSA revendique	Décision du CSFPT	
Reclassement du corps des agents de maîtrise en catégorie B.	Refusé <i>Parmi les syndicats, la CFDT a voté contre.</i>	<input checked="" type="checkbox"/>
Déverrouiller le passage du grade C1 au grade C2.	Refusé <i>Parmi les syndicats, la CFDT a voté contre.</i>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ramener les grilles d'agent de maîtrise (AM) de 27 à 25 ans.	Refusé	<input checked="" type="checkbox"/>
Ramener les grilles d'agent de maîtrise principal (AMP) de 20 à 19 ans.	Refusé	<input checked="" type="checkbox"/>
Réduire le temps de passage d'AM à AMP de 6 à 3 ans.	Validation partielle <i>Le temps de passage est ramené à 4 ans.</i>	<input checked="" type="checkbox"/>
Revalorisation de 15 points d'indice majoré (IM) dès 2017 pour les AM.	Validation partielle : en 2020 l'indice sommital sera à 476 (IM), soit + 323€/mois	<input checked="" type="checkbox"/>
Revalorisation de 15 points d'indice majoré (IM) dès 2017 pour les AMP.	Validation partielle : en 2020 l'indice sommital sera à 503 (IM), soit + 84€/mois	<input checked="" type="checkbox"/>

